



PRÉFET DE L'ISÈRE

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **Le département de l'Isère est placé en vigilance sécheresse**

Le Comité Départemental de l'Eau (CDE) s'est réuni le 14 avril 2017 pour avis sur la situation de la ressource en eau du département.

L'hiver a été particulièrement sec dans les Alpes du Nord suivi d'un printemps précoce et très chaud. Le déficit pluviométrique est globalement de 40 % sur le département et les stocks de neige sont déjà nuls à des altitudes inférieures à 2000 mètres. Tous les bassins sont extrêmement déficitaires y compris les massifs montagneux intérieurs à l'exception du Dévoluy et de la Haute Romanche qui ont bénéficié de retours d'Est durant l'hiver.

La situation des cours d'eau est globalement en dessous des moyennes saisonnières avec une tendance à la baisse depuis plusieurs jours du fait de l'absence de précipitations et du démarrage précoce de la végétation. Les quelques précipitations annoncées pour les prochains jours ne devraient modifier que très temporairement cette situation.

Globalement les nappes ne se sont pas rechargées comme attendu au cours de l'automne et de l'hiver passés. La tendance depuis plusieurs mois est à la baisse alors que l'on devrait constater à cette saison la fin de la recharge voire une amorce de décharge. Les nappes sont à des niveaux proches de la moyenne à très bas pour la saison.

A l'issue de cette consultation, **le Préfet de l'Isère place en vigilance tout le département de l'Isère pour les eaux superficielles et souterraines**. Cette décision n'impose pas de restriction particulière sur les usages de l'eau mais doit inciter chacun à une gestion la plus économe possible de la ressource.

Eu égard à l'évolution de la situation pour les semaines à venir, le CDE pourra être amené à se réunir prochainement et à prendre éventuellement des mesures de restriction en matière de consommation d'eau.

Aussi, il est demandé à chacun une gestion économe de l'eau (remplissage des piscines, arrosage, bains, lavages divers...) que ce soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau, les nappes ou à partir des réseaux de distribution d'eau publics, et cela sur l'ensemble du département. Chaque citoyen doit d'être vigilant et faire preuve de civisme pour éviter de porter atteinte à la ressource en eau, bien précieux pour tous les usagers.

**Contact Presse :**  
Préfecture de l'Isère  
Service Communication  
04.76.60.48.05